

⑲ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

⑪ N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 629 861

⑳ N° d'enregistrement national :

88 04980

⑤① Int Cl⁴ : E 06 C 7/48, 7/16.

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION À UN BREVET D'INVENTION

A2

②② Date de dépôt : 11 avril 1988.

③③ Priorité :

④③ Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 41 du 13 octobre 1989.

⑥③ Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 86 14609 pris le 29 avril
1986.

⑦① Demandeur(s) : *Pierre CHUZEVILLE*. — FR.

⑦② Inventeur(s) : *Pierre Chuzeville*.

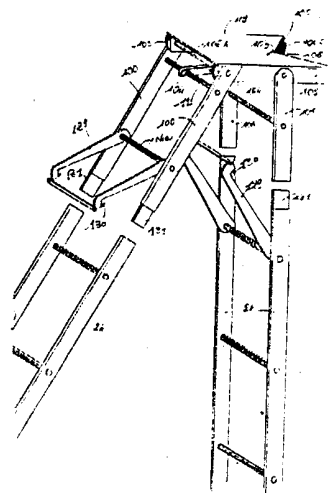
⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) :

⑤④ Dispositif permettant d'accrocher et de déplacer une échelle sur un toit, et échelle munie de ses éléments.

⑤⑦ Cette invention est un dispositif en forme de console ayant un dessus 103 maintenu par deux traverses 102 ayant un chant 106A droit, puis celui opposé 106 en forme de « V ». Ce « V » est formé par un plat métallique 106 d'environ 10 x 60 sur lequel est collé un caoutchouc 106c, qui renforcera l'action antidérapante. Cette forme a pour but, d'être posée soit contre un objet cylindrique, soit contre un angle de mur, évitant ainsi tout risque de dérapage. Son plateau 103 offre ainsi la possibilité de déposer des outils, et fait office de tablette.

Grace à un système d'entretoises 111 et 112 cette tablette pourra être réglée suivant l'inclinaison donnée à l'élément d'échelle par rapport à son support. (poteau ou angle de mur.)



FR 2 629 861 - A2

La présente invention concerne un dispositif à console PL. 1/5 fig 39 se fixant à l'extrémité de un ou plusieurs éléments d'échelle, fig 8 et 10, formant ainsi une tablette pour travailler.

Cette console est conçue principalement dans le but de pouvoir travailler
5 en toute sécurité, en s'appuyant comme le montre PL. 3/5 fig 43: soit contre un objet cylindrique (A)(pilier), ou un angle de mur (B) Sa tablette (103) servira de table de travail; où l'on pourra poser les outils. Une jambe de force PL. 4/5 fig 44 en 111 et 112 permet le réglage et le maintient en position horizontal de la tablette.

10 Il est souvent très difficile de travailler sur une échelle en tenant ses outils dans les mains, même si l'on a de grandes poches, on ne voit pas toujours l'outil qu'il nous faut et quand il faut; puis on ne peut pas tout mettre. Hors sur une tablette on peut poser une caisse à outils.

15 Néanmoins, il est très possible si on la fixe à deux éléments d'échelle, PL.4/5 fig 44, d'en faire une forme d'escabeau, mais un escabeau spécial, qui pourra s'agrandir à la demande.

En effet, on sait que la demande de brevet déposée le 29.04.86 sous le
N° 86/06410 et rendue public sous le N° 2 597 920, possède des éléments
20 d'échelle s'emboîtant les uns dans les autres, pouvant ainsi constituer une échelle très grande.

Hé bien il en est de même pour cette forme d'escabeau. (exemple: si l'on veut poser du lambris sous des chevrons, en se posant sur un balcon, la hauteur d'un élément suffira. Par contre, si l'on veut
25 faire le même travail, mais à partir du sol, deux éléments seront nécessaires.) De plus, une entretoise télescopique PL. 4/5 fig 44 en 108 et 109 permet le maintient des pieds, soit: en position fixe, mais aussi plus ou moins écartés, d'où une plus grande souplesse dans le positionnement. Cela peut permettre d'enjamber ou d'éviter un monticule

30 Ce dispositif selon l'invention PL. 2/5 est constitué: d'une tablette (103) supportée par deux traverses (102) après lesquelles sont fixés deux pieds(100) équipés de tenons (131) qui permettrons un assemblage avec un élément d'échelle PL.1/5 fig 8, puis deux bras (129) qui en assurerons le parfait maintient.

35 Deux pieds plus petits (101) pourront également recevoir un élément d'échelle. PL. 1/5 fig 10 Du côté de l'échelle qui aura les tenons et bras d'assemblage.

Les tenons (131) ainsi que les bras (129) seront de même type que ceux décrit dans la demande de brevet principal.

PL. 4/5 fig 44, une crémaillère télescopique, composée de deux carrés creux coulissant l'un dans l'autre, permet un réglage de mise à niveau selon l'inclinaison de l'ensemble. Afin d'assurer une meilleure rigidité de l'ensemble, dans le cas où l'on aboute plusieurs éléments d'échelle
5 on placera l'entretoise de la même façon que le montre PL. 3/5 fig 43 en 107 et 108, formant ainsi un triangle ressemblant à une charpente répartissant ainsi au maximum la flexion.

PL.3/5 fig 43, en (A et B) nous avons une idée de l'utilisation de cette tablette. En (A), posée contre un support cylindrique, en (B)
10 posée contre un angle de mur.

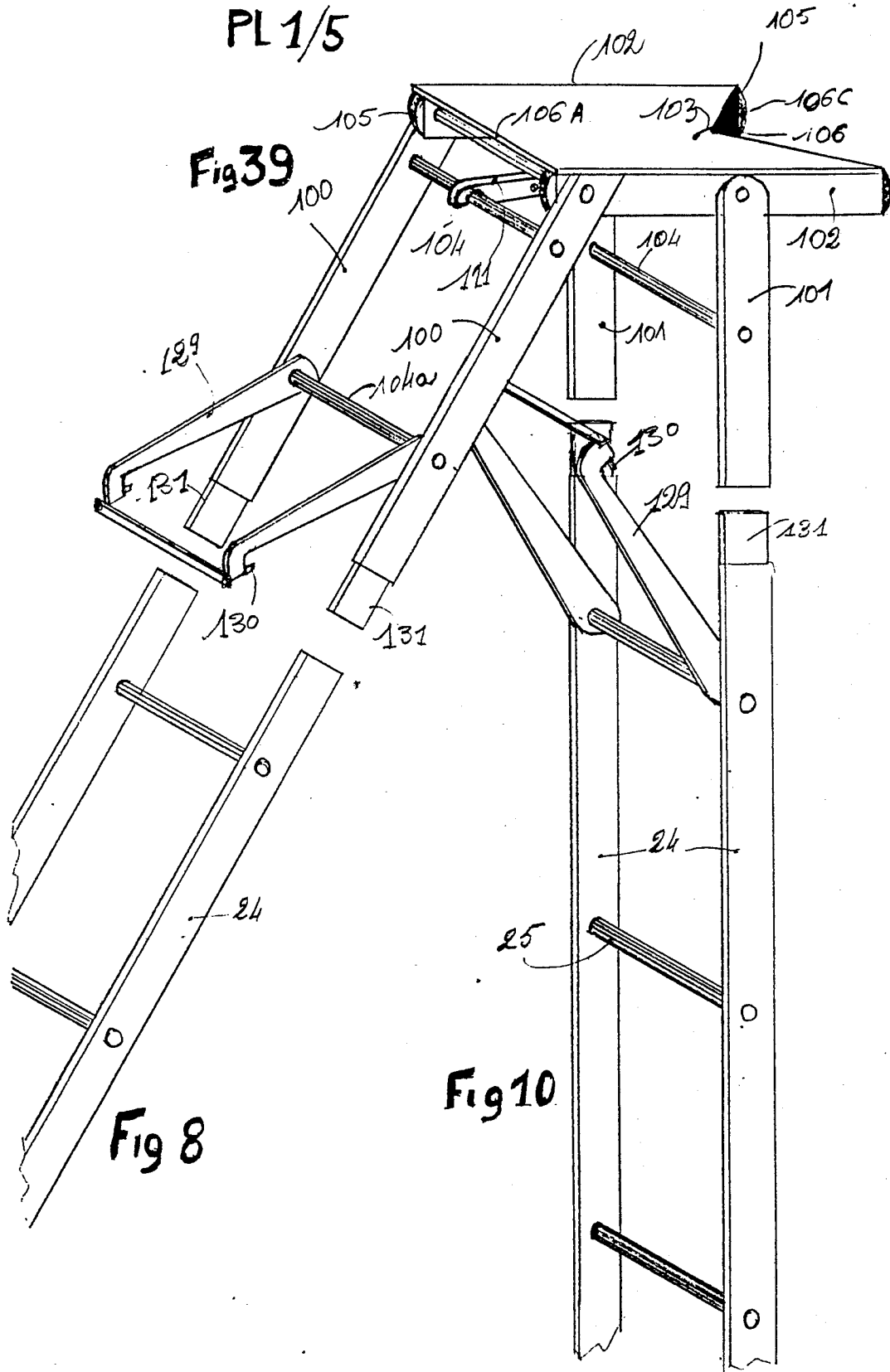
PL.1/5. fig 44 en 107 et 108, on remarque l'entretoise télescopique, qui assure le maintien des pieds lors de l'utilisation en escabeau géant fig 45, le détail de verrouillage de cette entretoise montre un système simple. La partie (109) est un étrier, qui, d'un côté s'emboîte dans
15 les carrés creux (108 ou 109), et de l'autre permet l'accrochage sur les échelons. Le verrouillage est assuré par une tige métallique en forme de "S", qui vient se loger dans la partie inférieure de l'étrier. afin de lui assurer une mise en position parfaite, et ainsi éviter un risque d'ouverture lors du transport sur le chantier, on lui mettra
20 en (113) un ressort de rappel.

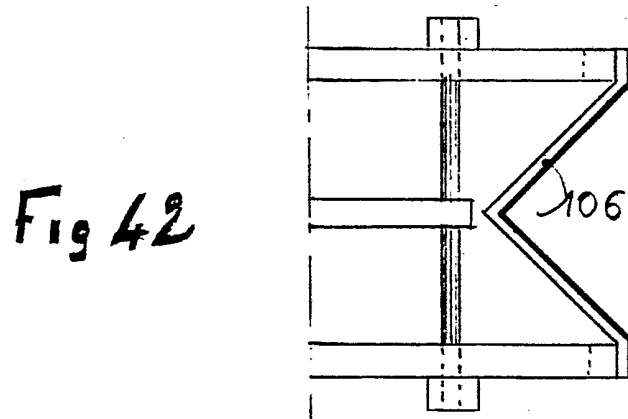
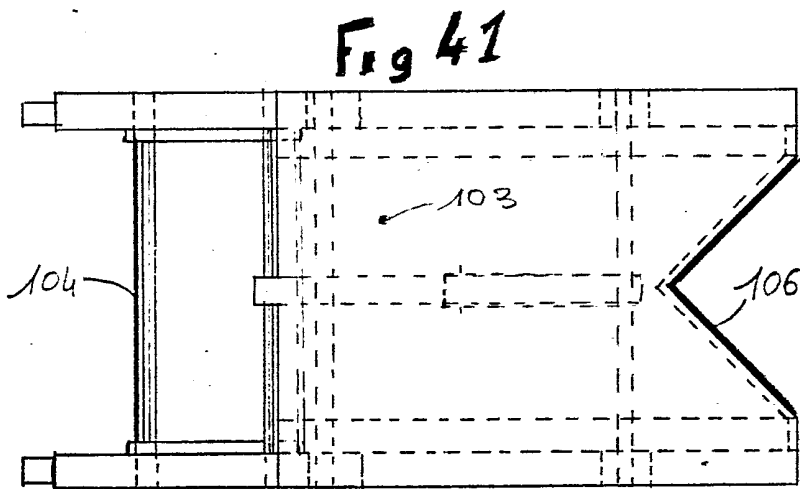
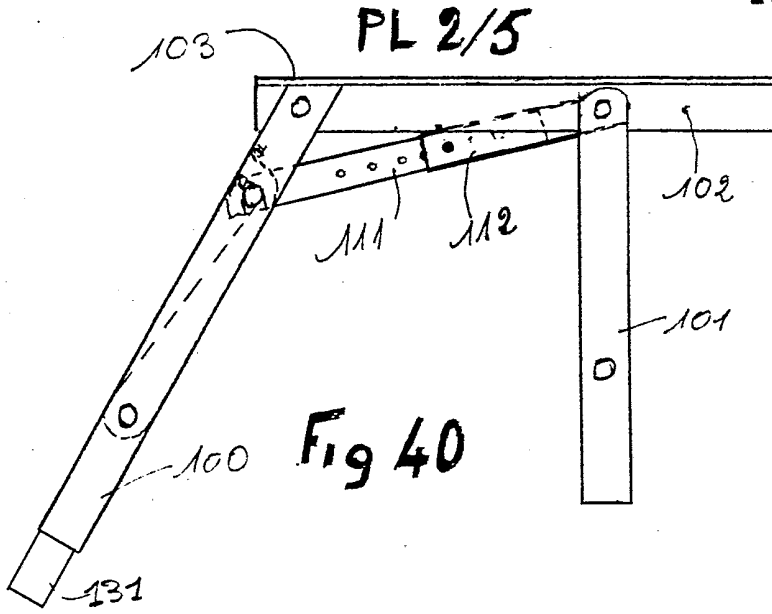
PL. 5/5 fig 46, on voit ici le dispositif dans la position pliée. On remarque, que l'ensemble des composants forment une surface plane, réduisant ainsi l'encombrement, facilitant son transport et son rangement.

REVENDEICATIONS

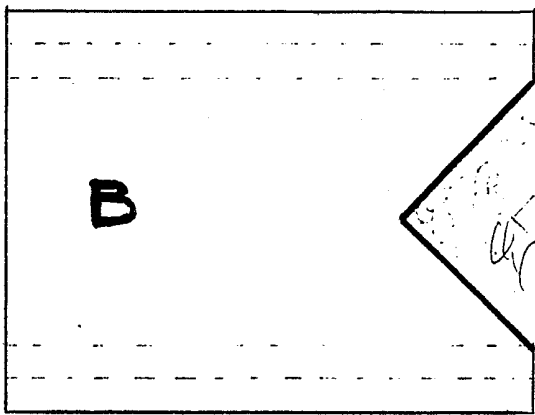
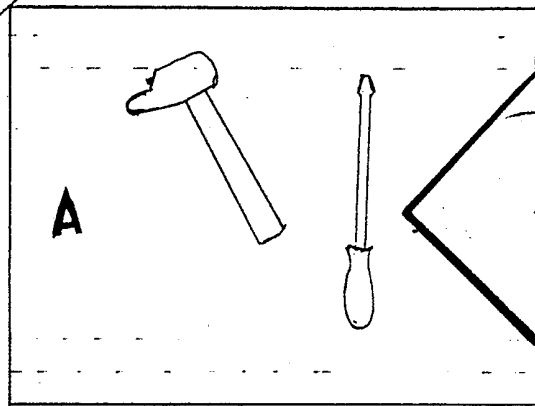
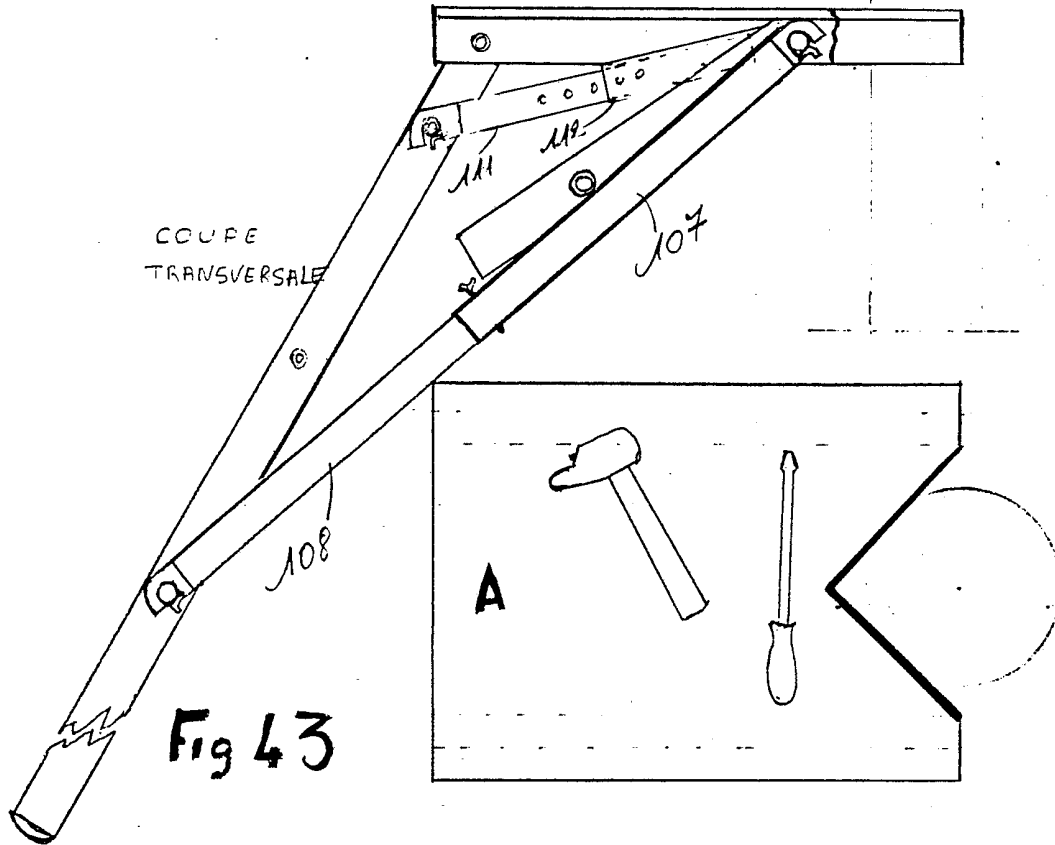
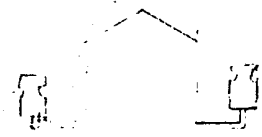
- 1) Dispositif adaptable aux éléments d'échelle, qui selon la revendication
de la demande
2 du brevet principal déposé le 29 avril 1986 portant le N° 86/06410
rendue publique sous le N° 2 597 920, caractérisé en ce qu'il comporte
une tablette 103 ayant le chant 106A droit, puis le 106 en forme de
5 "V" sur lequel est collé un caoutchouc 106C le tout supporté par 2
traverses 102, 2 pieds 100 munis de bras 129 et de pènes 130 ainsi
que des tenons 131 puis 2 pieds 101 plus courts, le tout est
maintenu toujours de niveau, grace à une crémaillère 111, l'écartement
est assuré par une entretoise télescopique 107 et 108 .
- 10 2) Dispositif qui selon la revendication 1 est caractérisé en ce qu'il
peut s'adapte aux éléments d'échelle du brevet principal, formant
ainsi un plan de travail.
- 3) Dispositif qui selon la revendication 1 est caractérisé en ce
qu'il comporte une tablette 103 ayant un chant droit 106A et un 106
15 en forme de "V" sur lequel est collé un caoutchouc permettant de la
placer contre un objet, cylindrique ou ayant un angle droit (angle
de mur...).
- 4) Dispositif qui selon la revendication 1 puis 2 du brevet principal,
qu'il possède deux traverses 102 auxquelles sont fixés Deux pieds 101, puis
20 deux 100 munis de bras et de tenons 131 permettant l'assemblage
à un ou plusieurs éléments d'échelle, formant ainsi un escabeau ajustable
en hauteur, et en écartement.
- 5) Dispositif qui selon la revendication 1 est caractérisé en ce
qu'il comporte une crémaillère 111 permettant une mise à niveau par
25 rapport au sol.
- 5) Dispositif qui selon la revendication 1 et 4, puis 2 du brevet
principal caractérisé en ce qu'il comporte une entretoise télescopique
107 et 108 maintenant l'écartement des pieds formés par les éléments
d'échelle.
- 30 7) Dispositif qui selon les revendications 5 et 6 sont équipées
d'étriers 109 ayant un fermoir 110 muni d'un ressort 113 assurant le
maintient en place de la crémaillère, et de l'entretoise lors du trans-
port sur le chantier.
- 8) Dispositif qui selon la revendication 1, 3, 4, 5 caractérisé
35 en ce que la mobilité des pieds 100 et 101 autour de leur axe permet
un pliage de l'ensemble, réduisant au maximum l'encombrement.

PL 1/5





PL 3/5



PL 4/5

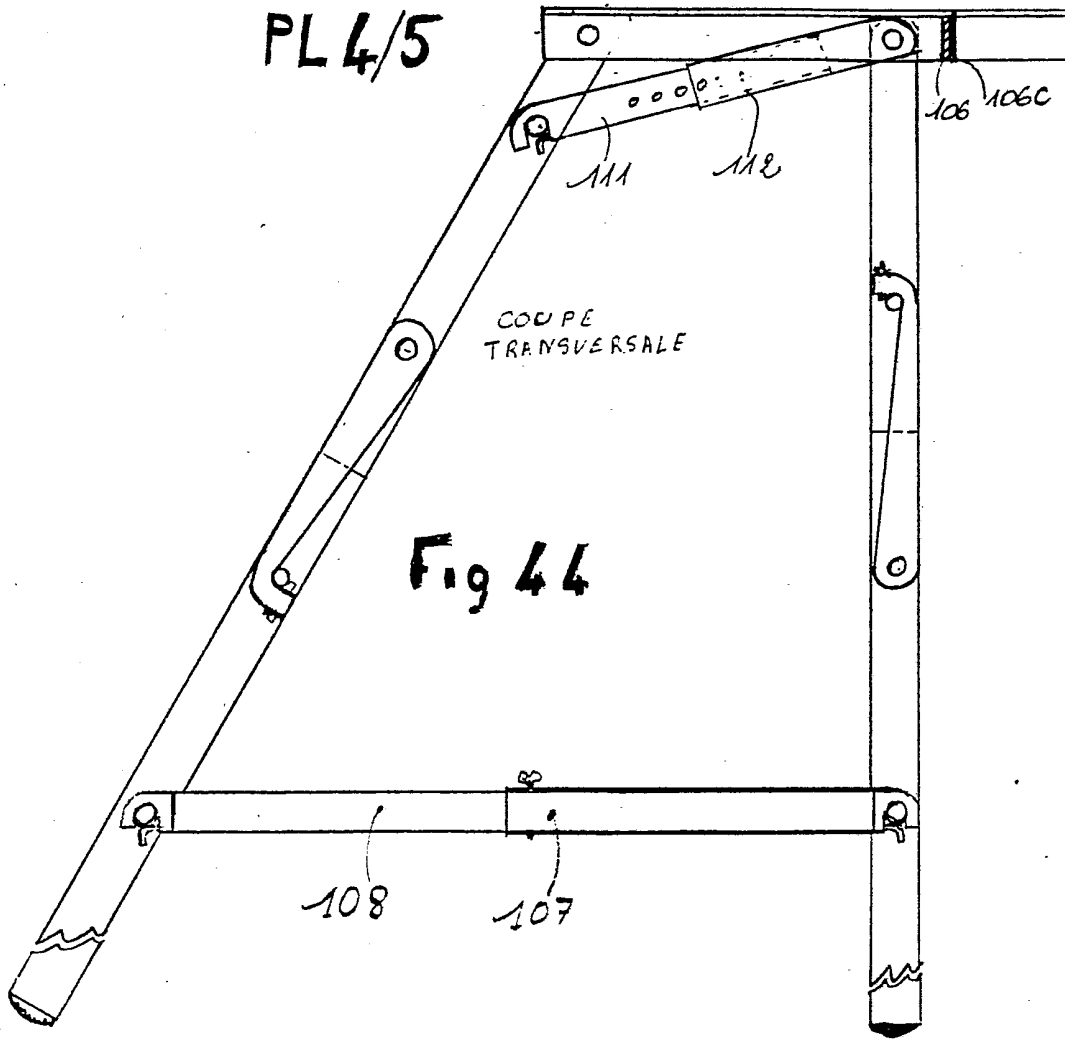


Fig 44

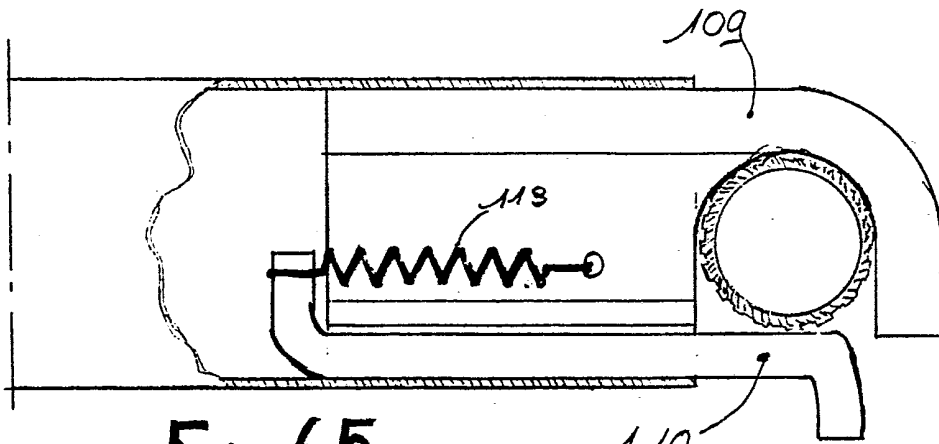


Fig 45

PL 5/5



Fig 46

